

**LE JEUDI 15 JANVIER 2009**

**AGIR PAR LA GREVE ET LE RASSEMBLEMENT**

**POUR CHANGER LA DONNE**

*Le 29 avril 2008, les cheminots de la SUGE se sont massivement inscrits dans l'action de grève (plus de 50% de grévistes tous collèges confondus) à l'appel des organisations syndicales des cheminots CGT- CFDT- FO- CFTC- SUD-Rail -UNSA, pour faire valoir leurs revendications en matière d'emploi, de reconnaissance de la pénibilité, du changement d'appellation, du déroulement de carrière, de la revalorisation des indemnités de port d'arme et leur intégration dans la prime de travail, de l'alignement immédiat de l'ICPA Province sur Paris, sur les conditions de travail ainsi que la question concernant le développement de l'activité cynophile et celle liée au déroulement de carrière des moniteurs TIS.*

Le rapport de forces, créé par les cheminots de la SUGE autour de nombreux rassemblements et actions régionales, a obligé la Direction de l'entreprise à mettre en place plusieurs groupes de travail reprenant l'ensemble des revendications des cheminots SUGE.

Pour sa part, la CGT précisait à la Direction de l'entreprise, qu'à l'issue des groupes de travail, elle porterait à la connaissance des cheminots SUGE le relevé de conclusions reprenant l'ensemble des propositions de l'entreprise. A la lecture et analyse de ce relevé conclusif, les cheminots SUGE seraient alors à même de constater si les propositions faites par la Direction pourraient être significatives et de nature à répondre à leurs exigences légitimes. Dans le cas contraire, la CGT prendrait ses responsabilités.

Les cheminots SUGE ont fait savoir aux élus CGT des brigades régionales (réunis en collectif national CGT le 31/10/08) que, si pour autant des avancées étaient constatées (près de 130 recrutements, 15 qualifications C supplémentaires, 10 niveau 2 de la qualification B, près de 1700 emplois reconnus à pénibilité avérée, alignement progressif de l'ICPA Province sur Paris), celles-ci restent très éloignées de l'ensemble des revendications portées lors de l'action du 29 avril 2008.

Afin de maintenir une pression constante sur la Direction, les organisations syndicales des cheminots CGT et FO ont été reçues, à leur demande, par la Direction de la sûreté, le 17 décembre 2008. Les organisations syndicales se sont vues opposer une fin de non-recevoir de la part de la Direction sur les revendications du métier SUGE, la Direction se posant même la question quant à la présence des délégations, affirmant n'avoir aucune proposition nouvelle à annoncer.

Face à ce constat d'échec et face à une Direction sourde au mécontentement des cheminots SUGE, une Demande de Concertation Immédiate (DCI) a été posée le 31 décembre 2008 par la CGT - CFDT - SUD-Rail, relative aux revendications précitées. Lors de l'audience du mardi 6 janvier 2009, la délégation CGT a exprimé le souhait de voir une Direction plus attentive aux attentes des cheminots SUGE et plus prompte à ouvrir des négociations autour de leurs revendications.

Après avoir utilisé tous les recours relatifs à l'amélioration du dialogue social (audience, DCI), les fédérations syndicales des cheminots CGT et SUD-Rail ont pris la décision de déposer un préavis de grève national pour le **jeudi 15 janvier 2009**.

Parce que la situation le nécessite ;  
Parce que le métier de la surveillance générale est à un tournant de son histoire ;  
La CGT appelle tous les cheminots de la SUGE à s'inscrire dans la grève

### **Le jeudi 15 janvier 2009.**

Parce que seul un rapport de forces important et visible sera de nature à changer la donne ;  
La CGT appelle tous les cheminots de la SUGE à se mobiliser en se rassemblant massivement

### **Le jeudi 15 janvier 2009 à 11h30 devant le siège de l'entreprise, rue du commandant Mouchotte**

Afin d'exprimer leur mécontentement et de faire avancer leurs revendications liées au métier.

Le préavis de grève, déposé par les fédérations CGT et SUD rendu inévitable de par l'attitude de la Direction, est aujourd'hui nécessaire pour faire infléchir les choix de la Direction sur :

#### **LES CONSEQUENCES DU PROJET « SIMPLIFIER » LE FONCTIONNEMENT DE LA SUGE :**

Le 30 octobre 2008, la Direction de la sûreté exposait les deux schémas types devant être présentés à la Direction de l'entreprise, à savoir, la création d'un établissement national SUGE, ou la mise en place de SUGE dédiée aux activités (VFE, TRANSILIEN, FRET..).

A cette date, les représentants de la Direction semblaient particulièrement confiants quant à la création d'un établissement national rattaché directement à la Direction de la sûreté. Pourtant, à ce jour, ce projet soumis à la Direction de l'entreprise n'a toujours pas reçu l'aval de celle-ci, la Direction TRANSILIEN exigeant que les effectifs SUGE IDF soient intégrés dans l'activité et rattachés à la Direction de celle-ci. Si tel devait être le cas (ce qui d'ailleurs semble se dessiner), quel serait l'avenir des brigades de Province (seule l'activité TRANSILEN désire sa propre SUGE) et quel serait l'impact sur le métier SUGE IDF (mission uniquement au profit de TRANSILIEN, mutations en province...).

L'excès de confiance, affiché par la Direction il y a quelques mois, s'est estompé au fil des réunions. Pour autant, la Direction se veut rassurante en garantissant l'avenir du métier avec une stabilité des effectifs opérationnels (collège exécution) bien qu'il soit déjà annoncé dans les brigades de province une baisse des cadres d'organisation pour 2009.

Quel que soit le schéma choisi par la Direction, les deux auront des conséquences sur le métier et la vie de famille des agents. Sur la forme, la création d'un établissement national SUGE permettrait de conserver l'aspect transverse du métier. Sur le fond, la volonté de la Direction, de réorganiser le maillage territorial des brigades actuelles, entraînera inévitablement une mobilité géographique imposée, engendrant un déracinement familial (emploi du conjoint, scolarisation des enfants, propriétaires de logements), une dégradation des conditions de travail (rallongement des temps de trajets travail-domicile), tout en posant aussi d'autres interrogations tels que le déroulement de carrière des agents, le périmètre des instances du personnel, la suppression des sites et brigades à faible effectif. Là aussi, la Direction se veut rassurante en précisant que bien entendu, des mesures d'accompagnement seraient liées à la mobilité géographique imposée pour les cheminots SUGE impactés.

Toujours selon la Direction, un des premiers objectifs de ce projet est de faire des gains de productivité (ce sujet n'étant plus tabou) sur la mise en place d'une nouvelle structure (redécoupage territorial) et sur le personnel de l'encadrement. Cette catégorie de personnel se verra signifier une baisse de son cadre d'organisation (déjà entamé de 2007 à 2008) et doit d'ores et déjà s'interroger sur son évolution de carrière (un chef de brigade actuel deviendrait un DUO, un DUO deviendrait un DPX, le devenir du DPX étant actuellement du domaine de l'inconnu).

📁 **SUR LES MESURES IMMEDIATES VISANT A ATTENUER LA PENIBILITE** : La CGT dénonce la lenteur excessive et le manque d'implication volontaire de la Direction pour faire avancer et évoluer le groupe de travail mis en place sur la brigade pilote de LILLE. La CGT exige que l'ensemble des CHSCT soit immédiatement associé à ce travail de réflexions qui serait porté à la connaissance des membres de la CFHSCT « commercial ». A ce jour, tout laisse à penser que la Direction se contente uniquement d'avoir reconnu, sous la pression des cheminots de la SUGE, la pénibilité avérée pour une majorité d'agents du service.

📁 **SUR L'AUGMENTATION DU VOLUME DE RECRUTEMENT** : Bien que la Direction ait procédé à un recrutement de près de 130 agents pour l'année 2009, celui-ci correspond uniquement au respect du cadre d'organisation (bafoué depuis tant d'années par la Direction). La CGT, prenant appui sur les comptes rendus des instances régionales (DP, CHSCT), exige des emplois supplémentaires pour l'amélioration des conditions de travail, pour le respect de la réglementation (congrés, RP...), pour une autre organisation du travail (certaines brigades ayant jusqu'à 30 horaires différents de prise et fin de service), pour le respect de l'accord 35H à la SUGE....

📁 **POUR UNE RECONNAISSANCE DU METIER ET DE L'EXPERIENCE ACQUISE** : Les responsabilités prises par les chefs d'équipe et/ou de mission doivent amener la Direction à placer ceux-ci sur la qualification D et à minima sur la qualification C. A ce jour, trop d'équipes sont encore placées sous la responsabilité d'un agent à la qualification B.

📁 **L'ALIGNEMENT IMMEDIAT ET RETROACTIF DE L'ICPA PROVINCE SUR PARIS** : La Direction doit prendre des mesures pour compenser la perte subie par les SUGE de Province, vivant cette situation comme une injustice.

📁 **LA REVALORISATION ET L'INTEGRATION DES INDEMNITES DE PORT D'ARME DANS LA PRIME DE TRAVAIL, REPOUNDANT A UNE EVOLUTION CONSTANTE DU METIER** : Si la Direction estime qu'elle ne se situe pas encore dans une situation dite « gagnant-gagnant » (sous entendant par là une recherche encore plus accrue de gains de productivité, de suppression de postes...), la CGT affirme, pour sa part, qu'il est temps d'ouvrir un chantier sur ce sujet (pour rappel, l'intégration des indemnités dans la prime de travail serait une prise en compte pour le calcul du montant de pension de retraite).

📁 **SUR LE CHANGEMENT DE L'APPELLATION ET L'APPORT DE NOUVELLES INSCRIPTIONS SUR LA TENUE** : La CGT rappelle l'attachement des cheminots SUGE à l'appellation actuelle. La remise en cause de celle-ci, ainsi que la « commercialisation » de la tenue, enlèveraient toute crédibilité nécessaire à l'exercice du métier. La Direction, en s'obstinant dans cette voie, s'expose à un rejet massif des agents quant au port de la nouvelle tenue. Il a également été rappelé que c'est cette même Direction qui avait acté l'appellation actuelle lors du passage au « tout tenue » en 2000. Egalement, il a été rappelé que même le président de la SNCF n'était pas peu fier d'annoncer récemment dans les médias que « sa police ferroviaire » était déployée pour la surveillance du réseau ferroviaire lors des « actes de sabotage ».

📁 **SUR LA QUESTION CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE CYNOPHILE ET CELLE LIEE AU DEROULEMENT DE CARRIERE DES MONITEURS TIS** : La CGT rappelle la nécessité de développer l'activité au sein des brigades (et non pas en mutualisant peu de moyens au travers d'une structure IDF). Ce développement régional contribuerait à préserver l'intégrité physique

des agents, trop souvent victimes d'agressions. Sur le déroulement de carrière des moniteurs TIS, la CGT exige que la Direction reconnaisse, via la requalification des postes à D, le professionnalisme des agents et non pas à travers une formation dite « diplômante » (n'ayant par ailleurs aucun lien avec la formation des agents, opérationnels).

**LA RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE POUR L'EMPLOI REPERE DPX :** Ces cheminots sont directement concernés par les critères relatifs à la pénibilité avérée (bruit, charge mentale et physique, horaires décalés, travail de nuit...) et doivent, par conséquence, voir leur emploi reconnu à pénibilité avérée.

Le puissant rapport de forces, créé lors de l'action nationale du 29 avril 2008, a permis d'obtenir des premières avancées (même si celles-ci restent insuffisantes).

Seules une participation et une mobilisation fortes de tous les cheminots SUGE, dans l'initiative du 15 janvier 2009, obligera la Direction à entendre et répondre aux revendications et inquiétudes des agents du service de la surveillance générale.

**TOUS AU RASSEMBLEMENT**  
**DEVANT LE SIEGE DE LA DIRECTION**  
**RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE**  
**LE JEUDI 15 JANVIER 2009**  
**A 11 HEURES 30**

**(Préavis de grève national, déposé par les Fédérations syndicales  
cheminots CGT et SUD- Rail, couvrant la période :  
du jeudi 15 janvier 2009 à 00h00  
au vendredi 16 janvier 2009 à 08h00).**

**Je souhaite :**

prendre contact

me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Etablissement : .....



Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la Fédération CGT  
des Cheminots - 263, rue de Paris - Case 546 - 93515 Montreuil Cedex

Ce bulletin est aussi disponible en ligne sur notre site internet : [www.cgtcheminot.fr](http://www.cgtcheminot.fr)

Montreuil, le 09 janvier 2009